



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 5975

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés rencontrées par les masseurs-kinésithérapeutes de la région du Mantois, dans les Yvelines. Cette région, composée de vingt-deux communes, souffre en effet d'une grave sous-représentation de masseurs-kinésithérapeutes puisqu'elle ne compte que quarante-quatre praticiens pour une population de près de 124 500 habitants. Sur ces quarante-quatre professionnels, seuls trente-six effectuent encore aujourd'hui des visites à domicile, ce chiffre étant en constante diminution en raison de l'augmentation du nombre de patients, de la dévalorisation du prix du déplacement et surtout de l'insécurité. Les kinésithérapeutes partant en retraite ne sont en outre plus remplacés et cette crise démographique risque encore de s'aggraver suite au grand nombre de départs en retraite qui va prochainement affecter la profession. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Dès son arrivée, le Gouvernement, conscient des besoins importants en masseurs-kinésithérapeutes, a procédé à une augmentation substantielle du nombre d'étudiants admis à entreprendre une formation en masso-kinésithérapie. Ce nombre, fixé à 1 356 en avril 2002, a été porté à 1 426 en juillet 2002. Ce quota sera probablement à nouveau augmenté en 2003, à un niveau qui reste à déterminer.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5975

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3965

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1662